

Le 30 avril 2008 en énième réunion de « négociation » annuelle obligatoire NAO, l'ensemble des organisations syndicales ont exigé l'ouverture immédiate de réelles négociations portant exclusivement sur l'amélioration des conditions de travail, l'emploi et les rémunérations.

Confrontées à une fin de non recevoir de la part de la délégation patronale, après avoir informé celle-ci de notre action en cas de refus, toutes les organisations syndicales ont quitté la séance et en conséquence :

## CFDT - CGT - SUD LANCENT UN APPEL A LA GREVE

à toutes celles et tous ceux qui veulent agir et réagir ensemble pour ne plus subir :

- ☞ Des conditions de travail détestables.
- ☞ Des salaires indécents pour les plus jeunes.
- ☞ Des pertes de pouvoir d'achat pour l'ensemble des salariés.

**Le 29 mai 2008** (jour d'inauguration du nouveau siècle)...

Le but est clair :

- ➔ Stopper la production pour contraindre les dirigeants à négocier.
- ➔ Créer l'asphyxie là même où ils tirent leurs profits ... de notre travail.

Attention les administratifs vous êtes confrontés à court terme aux mutualisations et externalisations (risque sur l'emploi). Les commerciaux vous êtes dans une situation d'hyper saturation (Charge de travail/Pression) et vous êtes exposés à une modification des horaires d'ouvertures d'agences (10 h d'amplitude horaire prévue dans les accords de fusion), comme cela est en train de se faire en Caisse d'Épargne de Lorraine Champagne Ardennes.

### Le contexte national (quelques chiffres)

- ☛ 6.9 milliards d'euros : pertes de la CNCE par des choix stratégiques désastreux de croissance externe (NATEXIS, CIFG ...).
- ☛ 7 milliards d'euros : fonds propres ayant servi à rompre le pacte avec la CDC en 2006.
- ☛ 3.2 milliards d'euros : demande de recapitalisation de la CNCE aux Caisses d'Épargne.
- ☛ 1500 fermetures d'agences. \*
- ☛ 4000 suppressions d'emplois. \*

\* Annonce faite en comité de groupe, la CNCE prétextant la banalisation du Livret A pourtant provoquée par elle-même, en faisant de la caisse d'Épargne une banque tristement comme les autres.

### Le contexte local

Les salariés de l'entreprise connaissent des conditions de travail dégradées et subissent parfois un mode de management agressif voire méprisant par quelques hiérarchiques zélés et incompetents. Cependant sans absoudre ces comportements condamnables qui ne concernent que quelques individus, **la véritable cause responsable de la souffrance au travail, et qui légitime les choix d'organisation, est une logique financière porteuse de l'emballlement d'un système ultra productiviste.**

**Les rapports d'experts confirment hélas, le mal être des salariés, leur état de fatigue, le stress permanent, l'anxiété d'aller au travail, la perte de confiance dans l'entreprise, et dans la hiérarchie, dénonçant les nouveaux modes de management, le culte de l'individualisme, le manque d'autonomie et de reconnaissance, les salaires trop bas et la carence d'effectifs.**

Les seniors se disent dégoûtés. La perspective proche de partir à la retraite les fait tenir. Les jeunes ne voient pas comment survivre et à plus forte raison construire leur avenir dans ce tissu de non sens et de violence.

# CAHIER REVENDICATIF

## Organisation - conditions de travail pour un mieux être

- 1 Réinstaurer des plages libres pour la réception de la clientèle dans des délais raisonnables et pour gérer les instances.
- 2 Abandon des créneaux horaires de « téléphonage » obligatoires et systématiques qui transforment les agences des Caisses d'Épargne en plateforme téléphonique. Laisser l'autonomie de gestion de cette activité aux commerciaux.
- 3 Abandon des briefings quotidiens collectifs et individualisés du matin et du soir.
- 4 Mise en place d'un outil de contrôle des horaires (Badgeuse pour tous les salariés) permettant la reconnaissance des heures faites et leurs récupérations ou paiements.
- 5 Suppression des outils de suivis individuels pour l'ensemble des salariés administratifs et commerciaux.
- 6 Abandon des objectifs individualisés pour l'ensemble des salariés.
- 7 Revalorisation des délégations et habilitations pour tous, administratifs et commerciaux.
- 8 Amplitude horaire maximale de 9h30 (au lieu des 10h actuelles).
- 9 Nombre de rendez vous hebdomadaires maximum de 17 au lieu de 27 pour restaurer le conseil de qualité, la fidélisation de la clientèle et le mieux être au travail.

## Emplois

- 1 Garantie de reclassement dans l'entreprise de tous les salariés concernés par les réorganisations, mutualisations, externalisations et fusions à un niveau au moins équivalent.
- 2 Renforcement des effectifs afin que l'effectif réel = effectif théorique et ce tout au long de l'année.
- 3 Mise en place d'une équipe de renfort par région commerciale et par site administratif.
- 4 Liberté et respect du choix du temps partiel pour tous les salariés.

## Rémunérations

- 1 Revalorisation à 1500€ nets des salaires minimum à la CENFE.
- 2 Versement d'une indemnité égalitaire à l'ensemble des salariés permettant de compenser le surcroît de travail et de réparer le préjudice subi physique et mental du fait de la dégradation des conditions de travail.
- 3 Revalorisation de la rémunération de tous les salariés de la CENFE en fonction de l'inflation.
- 4 Couvrir les écarts injustifiés en matière de rémunération (pour l'égalité homme/femme et entre les salariés des anciennes entités).

## Le droit de grève - rappel -

Il s'agit d'un droit constitutionnel de chaque individu à participer à un mouvement de grève. Il bénéficie d'une protection totale par l'article 521-1 du code du travail.

La grève, l'arrêt de travail, c'est la revendication d'un droit à maîtriser nos conditions de vie au travail, une forme d'affirmation que les patrons et les financiers ne sont rien sans notre travail.

Le bon sens, l'explication, la pseudo négociation, le pseudo dialogue, «les coups de gueule», ne suffisent pas, car l'intérêt des dirigeants n'est pas celui des salariés.

**Seul le rapport de force peut établir un niveau de compromis d'autant plus favorable aux salariés que ceux-ci affirment une cohésion et une solidarité entre jeunes et moins jeunes et entre administratifs et commerciaux.**